

N/REF : 11/02/2025 10H44 C:000053 I:02681
V/REF : AC/C12411
V/Email reçu le Mardi 11/02/2025 a 10H44

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. LON

IMMEUBLE : LA LONGRAIS -LON
5 A 28, RUE DE LA LONGRAIS
12 A 26, RUE DES ERABLES
35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le 13 Février 2025

Référence Marché: 024071-ELT-003-Lot9 Villejean

LOCALISATION : ALLEE 9 LONGRAIS - MME TCHOUALE TOWA 06 67 83 25 74
LGT100243 - PORTE 9 - RDC

MOTIF : PAS D'ALIMENTATION ELECTRIQUE DANS LA CHAMBRE

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 12/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
CONSTAT : FAUX CONTACT AU NIVEAU D'UN DISJONCTEUR DE PROTECTION DES
CIRCUITS DE PLUSIEURS PRISES
MISE HORS TENSION
SERRAGE DES FILS DES BORNES DE DISJONCTEUR CONCERNÉS
REMISE EN PLACE DE LA PRISE
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 12/02/25 a 14H11 M. E ROCHE

11/02 MESSAGE RÉPONDEUR, (NUMERO D'UN RESTAURANT)

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ELT075-1/2jr	Rech./Rép.déf.simFn<100€ PP	1	240,00	240,00
TOTAL H.T.					240,00
T.V.A. a 10,00%					24,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>264,00</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.